

DWS Investment S.A.
2, boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 25.754

**AVIS AUX PORTEURS DE PARTS
DU FCP DWS India (K 1008)**
(le « Fonds »)

Le présent avis sert de rectificatif à l'avis aux détenteurs de parts publié en avril 2025.

La date à laquelle les modifications apportées au prospectus de vente entreront en vigueur a été reportée au **4 juin 2025** (la « date d'entrée en vigueur »). Les modifications apportées au prospectus de vente restent inchangées, comme suit :

I. Modifications générales :

Harmonisation du prospectus de vente

Dans le cadre de la standardisation continue des fonds qu'elle gère, la société de gestion a révisé l'ensemble du prospectus de vente afin de simplifier et de clarifier le langage utilisé dans certaines sections. Cette révision vise à aligner le prospectus sur la gamme plus large de fonds proposés par la société de gestion.

Ces mises à jour n'ont aucun effet négatif pour les investisseurs.

II. Amendements à la Partie Générale du Prospectus de vente

1. Paragraphe « Contrats de nominee »
Les contrats de nominee ne seront plus conclus, la section correspondante relative à la conclusion de contrats de nominee avec des établissements de crédit, des Professionnels du Secteur Financier (PSF) au Luxembourg et/ou des entités comparables sera supprimée du Prospectus de Vente.
2. Paragraphe « Frais et services reçus »
Le paragraphe concernant les « Frais et services reçus » sera mis à jour. Cet ajustement est effectué pour faciliter une meilleure compréhension de la répartition des coûts et des structures de paiement pour les investisseurs. Il est à noter que cette mise à jour n'entraînera aucune modification des coûts supportés par les investisseurs.
3. Les paragraphes concernant les « Risques de durabilité – Environnement, Social et Gouvernance, ESG » et « Prise en compte des risques de durabilité et des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité »
Les paragraphes mentionnés ci-dessus seront mis à jour.

III. Amendements à la Partie Spécifique du prospectus de vente

1. *Sous-section « Exclusions supplémentaires »*

Le paragraphe « exclusions supplémentaires » a été révisé pour garantir une méthodologie cohérente et uniforme dans toutes les classifications SFDR. Dans le cadre de cette révision, l'évaluation des risques liés au climat et à la transition a été supprimée.

De plus, des ajustements linguistiques ont été apportés pour améliorer la clarté et la précision du paragraphe. Ces changements contribuent à une meilleure cohérence méthodologique et à une plus grande précision.

2. Investissements dans des fonds cibles

Conformément à la question 6a de l'ESMA 34-43-392, la politique d'investissement du fonds sera complétée par une clause de non-responsabilité spécifique indiquant que les stratégies et/ou restrictions d'investissement d'un fonds cible peuvent s'écarter de la stratégie et des restrictions d'investissement du fonds.

IV. Modifications du règlement de gestion

1. Article 4 « Orientations générales de la politique d'investissement »

L'article 4 sera complété pour préciser qu'un fonds nouvellement autorisé peut s'écarter des limites d'investissement spécifiées pendant une période de six mois, à condition que cet écart soit conforme à la réglementation applicable et/ou aux pratiques réglementaires.

2. Article 12 « Frais et services reçus »

L'article 12 « Frais et services reçus » sera modifié de manière analogue aux modifications apportées à la Section Générale du Prospectus de Vente.

3. Article 16 « Dissolution du fonds »

L'article 16 a été modifié pour clarifier la divulgation séparée des frais de transaction pour la liquidation du portefeuille. Auparavant, les frais de transaction étaient inclus dans les frais de liquidation. La divulgation séparée sert à présenter les coûts de manière plus précise et à éviter toute ambiguïté.

Avis supplémentaire :

Les actionnaires sont encouragés à demander la version mise à jour du prospectus de vente et du document d'informations clés pour l'investisseur pertinent, disponibles à la date d'entrée en vigueur. Le prospectus de vente mis à jour et le document d'informations clés ainsi que les rapports annuels et semestriels et autres documents de vente sont disponibles auprès de la société de gestion et des agents payeurs désignés nommés dans le prospectus de vente, le cas échéant. Ces documents sont également disponibles sur www.dws.com/fundinformation.

Luxembourg, mai 2025

DWS Investment S.A.